

17 juin 2019

## **EMIR REFIT: Intragroup Reporting Exemption**

Suite à l'entrée en vigueur du règlement EU/2019/834 (EMIR Refit), ESMA a publié une <u>question-réponse</u> relative à l'exemption de éclaration des contrats intragroupes. Dans la section EMIR de notre site web, vous trouverez un canevas pour la notification à effectuer auprès de la FSMA si vous décidez de recourir à cette exemption.

Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles T +32 2 220 55 25 / www.fsma.be